

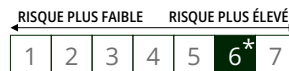
CARMIGNAC PRIVATE EVERGREEN⁽ⁱ⁾

COMPARTIMENT DE SICAV - UCI PART II DE DROIT LUXEMBOURGEOIS



UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À DES OPPORTUNITÉS DE PRIVATE EQUITY DIVERSIFIÉES

Durée minimum
de placement
recommandée :



Classification SFDR** :

Article **8**

Carmignac Private Evergreen est un fonds ouvert semi-liquide destiné aux investisseurs professionnels, conçu pour offrir une exposition diversifiée au Private Equity, principalement à travers des investissements secondaires. Cette approche est enrichie par des investissements primaires et des co-investissements directs soigneusement sélectionnés, orientés vers des actifs privés matures. Le Fonds a pour objectif de générer des performances positives et une appréciation du capital à moyen et long terme, sur une période d'investissement recommandée minimum de 5 ans, en se concentrant sur les segments du capital-transmission (LBO) et du capital-développement (growth) dans les marchés développés, tout en promouvant des caractéristiques environnementales et sociales.

POINTS CLÉS

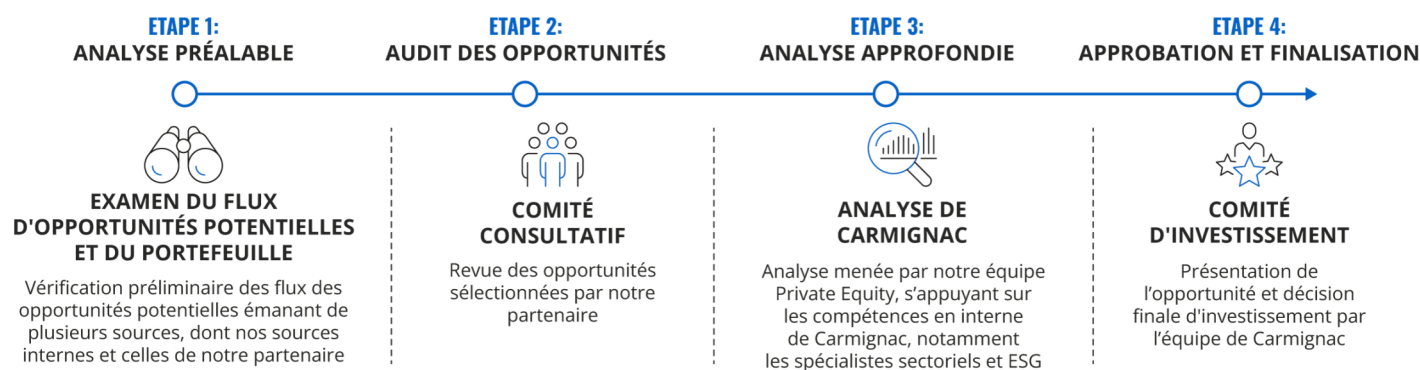
Une solution de Private Equity **clé en main** adaptée aux investisseurs professionnels, alliant **flexibilité, liquidité et efficacité** grâce à un capital entièrement investi dès le premier jour.

Un partenariat stratégique avec un acteur expérimenté du Private Equity pour bénéficier de co-investissements soigneusement sélectionnés⁽¹⁾.

Des investissements importants figurant au bilan de Carmignac pour **accéder à des opportunités à des conditions privilégiées**, tout en assurant un alignement des intérêts.

Un savoir-faire solide et une qualité d'analyse exclusive reposant sur les **expertises sectorielles et ses équipes expérimentées**.

UN PROCESSUS DISCIPLINÉ REPOSANT SUR LES COMPÉTENCES EN INTERNE ET NOTRE PARTENAIRE



PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

LIQUIDITÉ : Si des rachats exceptionnellement importants sont effectués et que ces derniers obligent le Fonds à vendre des actifs, alors la nature illiquide des actifs pourrait obliger le fonds à les liquider avec une décote, notamment en cas de conditions défavorables telles que des volumes anormalement limités ou des écarts inhabituellement importants entre les cours acheteur et vendeur. **VALORISATION** : La méthode de valorisation, qui repose en partie sur des données comptables (calculées trimestriellement ou semestriellement), et le décalage dans le temps avec lequel les VL sont reçues des General Partners, pourraient avoir des impacts sur les VL avec un certain retard. De plus, la VL est sensible à la méthodologie de valorisation adoptée. **GESTION DISCRÉTIONNAIRE** : Les investisseurs s'en remettent exclusivement au pouvoir discrétionnaire des gérants et au niveau de transparence des informations disponibles pour sélectionner et réaliser des investissements appropriés. Il n'y a aucune garantie quant au résultat final des investissements. **CONTRÔLE LIMITÉ SUR LES INVESTISSEMENTS SECONDAIRES** : Lorsque le Fonds effectue un investissement secondaire, il n'a généralement pas la possibilité de négocier les modifications des documents constitutifs d'un fonds sous-jacent, de conclure des lettres d'accompagnement ou de négocier les conditions juridiques ou économiques de la participation dans le fonds sous-jacent ciblé. Une fois acquis par le Fonds, les fonds sous-jacents investissent généralement de manière totalement indépendante.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

⁽ⁱ⁾ Carmignac Private Evergreen désigne le compartiment Private Evergreen de la SICAV Carmignac S.A. SICAV – PART II UCI immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B285278.

ÉQUIPE DE GESTION



E. Boscher



A. De Chezelles



M. Chew

L'équipe de gestion est susceptible d'évoluer au cours de la vie du Fonds.

CARACTÉRISTIQUES

Parts	Date de la 1ère VL	Code Bloomberg	ISIN	Politique de distribution	Minimum de souscription initiale ⁽²⁾
A EUR Acc	15/05/2024	CAPSRAX LX	LU2799473124	Capitalisation	EUR 10000
F EUR Acc	15/05/2024	CAPSRFX LX	LU2799473397	Capitalisation	EUR 10000
I EUR Acc	15/05/2024	CAPSRF LX	LU2799473470	Capitalisation	EUR 5000000
B EUR Acc	31/03/2026	CAPUPB LX	LU3300958496	Capitalisation	EUR 10000000

(2) Merci de vous référer au prospectus pour les montants minimum de souscriptions ultérieures. Le prospectus est disponible sur le site internet : www.carmignac.com

FRAIS

Parts	Coûts ponctuels		Coûts annuels		Coûts accessoires ⁽³⁾
	Coûts d'entrée	Coûts de sortie	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Coûts de transaction	Commissions liées aux résultats
A EUR Acc	Max. 4%	5%	2,42%	0,03%	15%
F EUR Acc	Max. 4%	5%	1,71%	0,03%	15%
I EUR Acc	—	5%	1,47%	0,03%	15%
B EUR Acc	4%	5%	1,21%	0,03%	10%

(3) Prélèvements sous certaines conditions.

Coûts d'entrée : Coût ponctuel à payer au moment de votre investissement. Il s'agit du maximum que vous serez amené à payer. Carmignac Gestion ne facture pas de frais d'entrée. La personne en charge de la vente du produit vous informera des frais réels. **Coûts de sortie** : Max. de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé. 5% pourrait être le montant maximum qui peut vous être facturé. Pour les parts A et I, un supplément de 5 % pourrait être le montant maximal pouvant vous être facturé à titre de frais de rachat anticipé dans le cas où vous demanderiez le rachat de vos parts dans les dix-huit (18) mois suivant le lancement du compartiment. **Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation** : Estimation basée sur les coûts réels au cours de l'année dernière. **Coûts de transaction** : Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. **Commissions liées aux résultats** : des rendements positifs du compartiment, sous réserve d'un Hurdle Rate de cinq pour cent (5%). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.

* Pour la part Carmignac Private Evergreen A EUR Acc. Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. ** Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. La classification SFDR des Fonds peut évoluer dans le temps. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. (1) Les co-investissements secondaires et directs sont des investissements conjoints réalisés aux côtés de fonds Private Equity.

INFORMATIONS LÉGALES IMPORTANTES

Source: Carmignac au 31/07/2026.

Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue pas un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 5 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.fr/fr_FR/informations-reglementaires. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant : https://www.carmignac.com/en_US.

(i) Carmignac Private Evergreen désigne le compartiment Private Evergreen de la SICAV Carmignac S.A. SICAV – PART II UCI immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B285278.

CARMIGNAC GESTION, 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg, City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RCS Luxembourg B67549

COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement.